

Tâches des communes dans les domaines de l'environnement

De l'inventaire des valeurs naturelles à l'assainissement de sites pollués ou du concept de protection des rives jusqu'au plan d'affectation paysager – la palette des tâches pouvant incomber aux communes est très large. Nos compétences d'expertise et de conseils et nos 35 ans d'expérience sont à votre service.



Hintermann & Weber SA au service des communes

En tant que responsable d'une autorité ou d'une administration communale, avez-vous déjà pris la mesure de tout ce qui incombe à vos domaines de responsabilité? Pour être mieux à même de répondre aux défis croissants de ces domaines complexes, différentes voies s'offrent aux communes. Outre les fusions de communes ou la collaboration à l'échelon régional, l'externalisation de tâches à des prestataires privés peut sensiblement délester une administration communale. Le soutien d'un spécialiste, au cas par cas ou dans le cadre d'une collaboration régulière peut présenter de nombreux avantages.

Dans le domaine environnemental, l'éventail des tâches et des enjeux potentiels est énorme. Une commune peut par exemple être confrontée à la nécessité de proposer des compensations qualitatives à un défrichage pour la construction d'un itinéraire de mobilité douce. Dans le cadre de la construction d'une école, elle peut être surprise par la présence de sous-sols pollués et être amenée à rechercher une solution qui soit à la fois en conformité avec le droit et peu coûteuse. Elle peut projeter d'améliorer la nature et le paysage sur son territoire, moyennant les ressources financières dont elle dispose. À l'aide de cette brochure, nous souhaitons vous montrer dans quels domaines nous sommes en mesure d'élaborer des solutions pertinentes, peu coûteuses, et qui remplissent toutes les exigences techniques et légales.

Documentation et informations détaillées sur notre entreprise, nos collaboratrices et collaborateurs et nos projets, sur notre site internet : www.hintermannweber.ch

Hintermann & Weber SA
Études et conseil en environnement
Rue de l'Église-Catholique 9b
1820 Montreux 2

Autres bureaux à : 4153 Reinach et 3011 Berne

Espaces verts



Les espaces verts et le patrimoine arboré des espaces urbanisés contribuent de manière significative à la qualité de vie d'une commune; ils tempèrent les pics de chaleur en été et contribuent à la gestion des eaux pluviales. Leur conservation et leur renforcement sont donc primordiaux dans la perspective des changements climatiques en cours. Quelques exemples :

- **Diagnostic du degré de végétalisation et des déficits** (p.ex. plan directeur de Lausanne, 2014): À l'aide d'une analyse LIDAR, quel est le degré de végétalisation du territoire urbanisé communal? Quelles recommandations proposer dans la perspective du renforcement de l'urbanisation?
- **Expertise d'arbres majeurs** (p.ex. Chardonne 2006): Quelle est la résistance et la vitalité des arbres majeurs de la zone bâtie? De quelle manière leur stabilité et les risques évoluent-ils au cours du temps? Comment assurer leur conservation en cas de modification du gabarit routier? Quels spécialistes consulter?
- **Inventaires du patrimoine arboré, plan et règlement de protection des arbres** (p.ex. St-Sulpice, 2017): Quels arbres à l'intérieur du territoire urbanisé communal sont dignes d'être protégés? Quelles sont les dispositions réglementaires à appliquer ou les outils à développer?
- **Aménagements extérieurs de bâtiments publics** (p.ex. Lausanne, depuis 2007): De quelle manière aménager des espaces extérieurs pour qu'ils remplissent les exigences en termes de remplacement de milieux naturels dignes de protection (annexe 1 OPN)? Comment réaliser leur mise en œuvre de la manière la plus efficace? Comment végétaliser les toitures tout en permettant l'installation de panneaux solaires?

Protection de la nature et du paysage



Une nature diversifiée, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace urbanisé, représente un important facteur d'attractivité et de qualité de vie pour les communes. Lorsque le territoire communal abrite des espèces animales ou végétales rares ou menacées, la commune doit s'engager à préserver ces espèces et leurs milieux; la préservation et la promotion de l'infrastructure écologique en dehors de la zone à bâtir sont également de son ressort. Notre équipe, aux larges compétences en la matière, est à même de conseiller les communes à propos de l'ensemble des milieux naturels et groupes d'espèces. Quelques exemples :

- **Valeurs naturelles, faune et mesures de compensation** (par ex. Ormont-Dessus depuis 2016): Dans le cadre de la révision d'un plan partiel d'affectation destiné au développement des équipements touristiques, quelles sont les valeurs naturelles à préserver ou à compenser? et de quelle manière? Comment canaliser la pression humaine par rapport à la faune?
- **Protection d'espèces menacées** (p.ex. Vevey, depuis 2015): Comment protéger efficacement des populations de batraciens, p.ex. des Sonneurs à ventre jaune, dans le cas d'un projet de construction? Où et comment proposer des milieux de substitution? Comment les gérer et les entretenir de manière durable?
- **Programmes de promotion des espèces** (p.ex. Bâle, depuis 2011): Comment favoriser le rouge-gorge? Quelles mesures doivent être mises en œuvre dans les zones agricoles ou les jardins familiaux? Dans quels bâtiments publics trouve-t-on des espèces de chauves-souris menacées? De quelle manière sauvegarder les populations existantes?
- **Mise en place et suivi de conventions d'exploitation** (p.ex. Montreux, depuis 2015): Quel est l'état des prairies à narcisses dans la commune? Comment promouvoir la mise sous convention par les exploitants agricoles? Quelle est l'efficacité, dans la durée, des conventions d'exploitation?

Cours d'eau / Eaux de surface

Les cours d'eau constituent les artères du cycle naturel de l'eau. Ils offrent des milieux naturels précieux, forment des corridors des réseaux naturels, tout en proposant des espaces récréatifs très attractifs. Mais ils peuvent également, en cas de crues, entraîner d'importants problèmes. Dans le but de préserver et promouvoir les fonctions naturelles des cours d'eau et de garantir la protection contre les inondations, la loi fédérale sur la protection des eaux exige que les ruisseaux et rivières disposent à nouveau de davantage d'espace et retrouvent leur état proche du naturel. Quelques exemples :

- **Revitalisation des cours d'eau** (p.ex. Jouxtiens-Mézery, 2016–2018): Comment revitaliser un petit cours d'eau en favorisant plusieurs espèces et en ménageant les surfaces agricoles? Comment concilier la revitalisation d'un cours d'eau avec l'accueil du public? Comment intégrer tous les acteurs concernés de manière à assurer le succès du projet?

- **Mesures de protection et d'assainissement contre les crues** (p.ex. Delémont, 2015–2018): Quelle est l'ampleur de l'élargissement possible de la Sorne? Comment concilier, en un seul concept, les exigences en matière de protection contre les inondations, de protection de la nature et d'activités récréatives?

- **Ouvrage de franchissement piscicole** (par ex. Villeneuve, 2016–2017): Dans le cadre d'un projet de protection contre les crues, quels sont les obstacles problématiques pour la faune piscicole? Comment réaliser des ouvrages de franchissements fonctionnels, adaptés aux espèces cibles et intégrés au site?



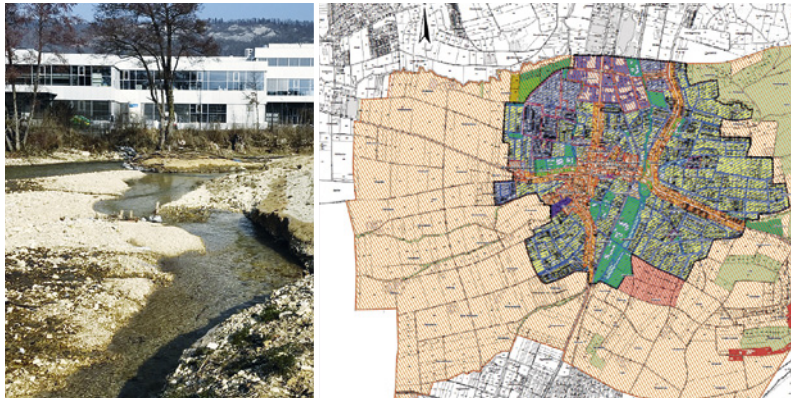
Aménagement du territoire

La révision des plans directeurs et des plans d'affectation compte parmi les tâches récurrentes incombant à toutes les communes. Cette démarche peut avoir un effet positif durable sur le paysage et les valeurs naturelles d'une commune. En dehors des inventaires et concepts naturels conventionnels, servant de base à la planification, nous élaborons également des « conceptions d'évolution du paysage » (CEP) et des planifications de zones. Quelques exemples :

- **Inventaires naturels dans les espaces agricoles ou urbains** (p.ex. Montreux, 2005–2011): Quels sont les éléments naturels et paysagers/patrimoniaux à intégrer dans un plan d'affectation et comment structurer les degrés de protection? Comment organiser les solutions de compensation en cas d'atteinte, p.ex. par la constitution d'un pool de terrains?

- **Réseaux écologiques et armature verte/bleue** (p.ex. Yverdon-les-Bains): Quels sont les enjeux les plus importants dans les domaines de la protection de la nature et du paysage, de la mise en réseau et des conflits d'utilisation dans le cadre de la révision d'un projet d'agglomération? Comment les adapter aux évolutions urbanistiques ou les coordonner avec le développement de la mobilité douce?

- **Nature en zones industrielles** (p.ex. Bellevue, 2008–2009): Quels sont les éléments naturels et paysagers de valeur à intégrer dans le développement d'une zone d'activité? Comment gérer les eaux de surfaces de manière favorable à la nature? Quelles mesures sont à prévoir pour assurer les possibilités de déplacement de la faune? Comment organiser l'application de ces mesures par les futurs usagers? Quels types d'instruments développer (p.ex. chartes)?



Forêts et agriculture



Une grande partie des forêts suisses, tout comme fréquemment des surfaces agricoles, sont propriétés des communes. La souveraineté territoriale étant du ressort des communes politiques, il s'agit de garantir un équilibre entre les fonctions de d'exploitation, de protection et de délassement. Quelques exemples :

- **Planifications stratégiques des entreprises forestières et des propriétaires de forêts** (p.ex. Aigle, 2011–2016): De quelle manière l'entreprise forestière doit-elle se positionner dans les prochains 10 à 15 ans? Comment mettre en œuvre les objectifs découlant du Plan directeur forestier régional? Où des potentiels de développement existent-ils et comment les concrétiser?

- **Biodiversité en forêt** (p.ex. Bex, depuis 2012): Quelles mesures selon le programme biodiversité en forêt peuvent être mises en œuvre par un groupement forestier? Quelles sont les espèces cibles en fonction des milieux forestiers et comment financer les interventions adaptées?

- **Réserves forestières** (p.ex. Blonay, St-Légier La Chiésaz – Montreux, 2010–2015): Quels secteurs boisés se prêtent à la création de réserves forestières? Quelles parties doivent faire l'objet de mesures particulières? Comment régler les superpositions avec des fonctions de protection? Comment calculer les indemnités?

- **Dossiers de défrichement** (p.ex. Satigny, depuis 2018): Comment constituer un dossier de défrichement? Comment harmoniser et/ou coordonner les procédures? Comment évaluer les impacts et comment définir / trouver des compensations adéquates?

- **Conservation de l'aire forestière** (p.ex. Satigny, 2018): Est-ce qu'un boisement présente les qualités requises pour être soumis au régime forestier?



Sites contaminés et protection des sols



Entre les années 1960 et 1980, presque chaque commune a exploité des décharges destinées à ses déchets ménagers. Il n'est pas rare que ces décharges aient été installées de manière sauvage, dans des lieux certes difficilement utilisables, mais sensibles au niveau écologique. Pour nombre d'entre elles, on ne sait pas si elles représentent un danger pour l'environnement. Les stands de tir, que l'on trouvait aussi dans presque chaque commune, constituent un enjeu supplémentaire exigeant des investigations et des mesures d'assainissement. Quelques exemples :

- **Examen des décharges selon l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués** (p.ex. Meltingen, 2013): Quels déchets ont été éliminés dans la décharge? Sont-ils dangereux pour l'environnement? Un assainissement est-il nécessaire?

- **Examen historique et technique de la pollution sur les stands de tir** (p.ex. Les Evouettes, 2017): Quelle est l'ampleur de la pollution des sols issue de l'activité de tir? Quelles sont les filières d'évacuation des terrains pollués?

- **Concepts de protection des sols et suivis pédologiques de chantier** (p.ex. Nyon, 2015–2018): Quelle est la sensibilité des sols par rapport à l'impact d'un futur chantier? Quelles mesures prendre pour protéger le sol touché? Que faire avec les quantités de terres excédentaires? Comment assurer la bonne coordination entre les entreprises, le maître d'ouvrage et les autorités en charge de la protection des sols?

